

LES AIDES DE LA RÉGION GRAND EST POLITIQUE RÉGIONALE EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

PRÉSERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



UNE NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE

Face aux enjeux de l'eau (reconquête de la qualité des ressources et des milieux aquatiques, gestion des risques d'inondation, développement des usages économiques, etc.), la Région Grand Est met en place dès 2017 une nouvelle stratégie d'intervention en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Vous souhaitez mener des travaux pour restaurer les milieux aquatiques, votre projet peut bénéficier d'un soutien technique et financier.

LES MILIEUX AQUATIQUES : DES FONCTIONNALITÉS À RESTAURER

Les cours d'eau et les milieux aquatiques, s'ils sont fonctionnels, assurent de nombreux services : réservoir de biodiversité, auto-épuration, régulation des inondations, alimentation des aquifères en eau de qualité, activités récréatives.

Plus de 60 000 km de cours d'eau parcourent le Grand Est.

Leur restauration constitue une priorité à la fois pour répondre aux services rendus par ces milieux aquatiques et respecter les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Aussi, la Région Grand Est encourage les porteurs locaux à engager des travaux de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques. Ce dispositif se veut complémentaire des aides des Agences de l'eau.

LES OPÉRATIONS AIDÉES

Les opérations visées doivent s'inscrire dans un programme cohérent et intégré de gestion du bassin versant.

Porteur de projet éligible

- ▶ Collectivités (Communes, Communautés de communes, Syndicats, ...)
- ▶ Associations, Fédérations de pêche, Chambres consulaires, ...

Exemples de projets éligibles

- ▶ **Préservation ou restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et annexes hydrauliques :** reméandrage, diversification des écoulements, érosion maîtrisée, création de mares, frayères, reconnexion de bras morts, restauration de réseau de fossés, création de zones humides artificielles, zones tampons ...
- ▶ **Restauration de la continuité écologique (aménagement de seuils, passe à poissons...)**
- ▶ **Travaux de restauration du petit patrimoine bâti connexe aux milieux aquatiques.**

Modalités d'intervention financière

- ▶ Dépenses éligibles : investissements liés aux **travaux et études préalables**
- ▶ Financement jusqu'à **25 % du montant HT** (dans une limite de 50 000 € par projet hors cours d'eau régionaux majeurs)
- ▶ Dispositif en complément de l'aide Agence de l'eau dans la limite de 80 % d'aides publiques

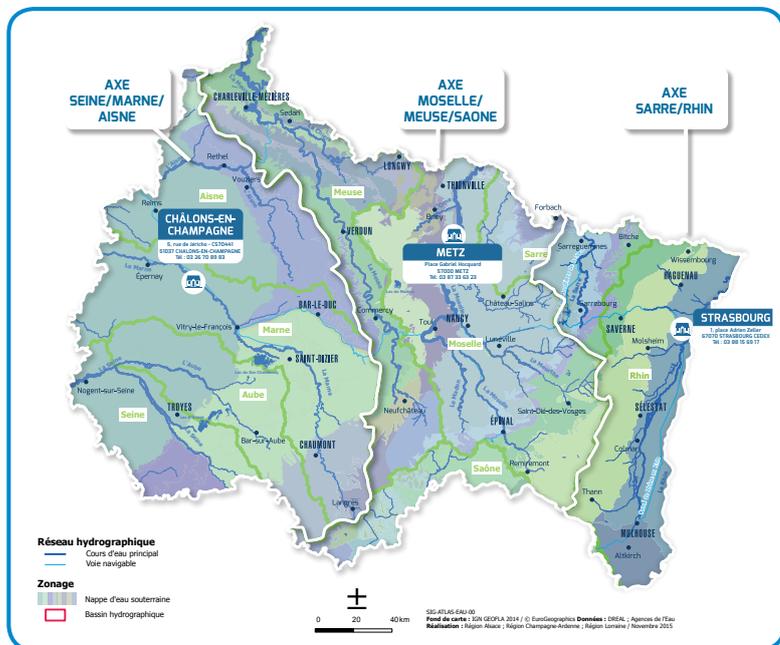
Comment candidater ?

- Envoyer un courrier de demande d'aide au référent concerné avec les documents et informations suivants :
- ▶ Descriptif du projet : contexte, localisation, objectifs, descriptifs, résultats attendus, calendrier, budget prévisionnel
 - ▶ Plan de financement de l'opération, avec les partenaires impliqués et les montants sollicités
 - ▶ Délibération de la structure relative sollicitant l'aide de la Région pour ce projet
 - ▶ RIB

Ce dispositif vise les travaux d'investissements pérennes en cours d'eau. Les dépenses de fonctionnement liées à l'animation locale et l'entretien régulier de cours d'eau ne sont pas éligibles.

VOS INTERLOCUTEURS

La Région Grand Est s'organise autour des grands bassins du territoire. Le service Eaux et Milieux Aquatiques est réparti sur 4 sites de la collectivité : Châlons-en-Champagne, Metz, Erstein et Strasbourg.



Axe Rhin-Sarre (site Strasbourg) :

Marie-Dominique PARANIER
Tél : 03 88 15 38 62
marie-dominique.paranier@grandest.fr

Axe Meuse-Moselle-Saône (site Metz) :

Camille BARTHE
Tél : 03 87 33 67 62
camille.barthe@grandest.fr

Axe Seine-Marne-Aisne (site Châlons-en-Champagne) :

Véronique BAUDET
Tél : 03 26 70 89 33
veronique.baudet@grandest.fr



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

Site d'Erstein
Parc du Murglessen
67150 ERSTEIN

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

